



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 79

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 240.

M. GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 240 — *Loi sur l'indemnisation des victimes de pornographie juvénile/The Justice for Victims of Child Pornography Act*.

Il s'élève un débat.

M. GOERTZEN, M. le *ministre* SWAN ainsi que MM. DYCK, MARTINDALE et LAMOUREUX interviennent. M^{me} BLADY exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. GOERTZEN présente la proposition suivante :

Proposition n° 25 : Crise alimentaire mondiale

Attendu :

que le Manitoba jouit d'un approvisionnement alimentaire abondant et plutôt abordable;

que de nombreux autres pays n'ont pas cette chance et qu'ils peinent à nourrir une grande partie de leur population;

que selon le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations Unies, la faim et la malnutrition constituent le plus grand risque pour la santé à l'échelle mondiale;

que le PAM estime qu'annuellement, plus de 800 millions de personnes souffrent de la faim et qu'une personne sur sept n'a pas la nourriture dont elle a besoin pour vivre en bonne santé et être active;

que le PAM estime qu'annuellement, 11 millions d'enfants meurent avant d'avoir atteint l'âge de cinq ans;

que selon le PAM, les réserves alimentaires mondiales sont à leur plus bas niveau en 30 ans;

qu'en juin 2008, le pape Benoît XVI s'est joint au secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon afin de demander une augmentation de 50 % de la production alimentaire mondiale au cours des 20 prochaines années;

que les industries agricoles du Manitoba aident à appuyer de diverses façons les habitants des pays en développement vivant dans la pauvreté;

que compte tenu du manque croissant de vivres à l'échelle mondiale, le gouvernement provincial ne devrait pas mettre en œuvre des mesures qui pourraient réduire la production alimentaire des agriculteurs,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager de prendre des mesures afin de s'assurer que le Manitoba collabore avec les organismes qui appuient les personnes qui luttent pour mettre fin à la faim et à la pauvreté partout au monde;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à envisager de prendre des mesures afin de maximiser les ressources alimentaires du Manitoba, plutôt que d'y nuire, au profit des gens d'ici et du monde entier.

Il s'élève un débat.

MM. GOERTZEN et NEVAKSHONOFF, M^{me} TAILLIEU ainsi que MM. JENNISSEN, EICHLER et JHA interviennent. M^{me} la *ministre* WOWCHUK exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur l'état des soins de santé dans les collectivités rurales sera examinée le jeudi 9 octobre 2008.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de paver la partie de la chaussée non revêtue de la route provinciale n° 340 située au sud de la base des Forces canadiennes de Shilo en direction de Wawanesa. (R. Haverchuk, C. Smith, B. Maksymic et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse envisage de fournir les installations nécessaires à la Division scolaire Garden Valley et d'indiquer immédiatement la date où celles-ci seront prêtes. (P. Thiessen, P. Thiessen, J. Unrau et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de paver la partie de la chaussée non revêtue de la route provinciale n° 340 située au sud de la base des Forces canadiennes de Shilo en direction de Wawanesa. (J. Wilton, D. Lenathen, R. Wilton et autres)

M. BOROTSIK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse envisage de cesser de financer l'éducation au moyen de taxes scolaires et d'impôts destinés à l'enseignement prélevés à l'égard de toutes les propriétés au Manitoba et qu'il envisage de trouver une source de financement plus équitable, telle que les revenus généraux, en conformité avec l'obligation constitutionnelle de la province du Manitoba de financer l'éducation. (C. McFerran, D. Wojciechowski, D. Rogan et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé envisage de favoriser un système de soins de santé où les médecins voudront travailler et poursuivre leur carrière et de faire du recrutement de médecins une priorité dans le sud-ouest du Manitoba afin que les salles d'urgence ne soient pas fermées lorsqu'on en a le plus besoin. (B. MacDonald, B. Forbes, J. Moffatt et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement néo-démocrate à coopérer afin que les Manitobains apprennent pourquoi le gouvernement n'a pas agi malgré ce qu'il savait et à envisager de tenir une enquête publique sur le fiasco du Fonds Crocus. (S. Mailhot, M. Qually, G. Andrews et autres)

M. le *ministre* RONDEAU dépose :

le rapport annuel de Manitoba vert — Solutions écologiques pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;

(Document parlementaire n° 101)

le rapport annuel des Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba (M.E.R.L.I.N.) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;

(Document parlementaire n° 102)

le rapport annuel du Centre de technologie industrielle pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008.

(Document parlementaire n° 103)

M. le *ministre* SELINGER dépose :

le rapport annuel de la Direction de la location à usage d'habitation pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2007;

(Document parlementaire n° 104)

le rapport annuel de la Commission de la location à usage d'habitation pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2007;

(Document parlementaire n° 105)

le rapport annuel de la Commission d'appel des accidents de la route pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;

(Document parlementaire n° 106)

le rapport annuel du Bureau de l'état civil pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;

(Document parlementaire n° 107)

le rapport annuel de l'Office des compagnies pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008;

(Document parlementaire n° 108)

le rapport annuel de la Commission des valeurs mobilières du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008.

(Document parlementaire n° 109)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. JHA, MCFADYEN, GERRARD (avec le consentement de l'Assemblée), NEVAKSHONOFF et BOROTSIK ainsi que M^{me} BRICK font des déclarations de député.

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, MM. DYCK et EICHLER formulent des griefs.

M^{me} STEFANSON propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Royal Lake of the Woods Yacht Club »/The Royal Lake of the Woods Yacht Club Incorporation Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

Il s'élève un débat.

M^{me} STEFANSON et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le ministre CHOMIAK propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique et qui a été amendé par la suite.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK, M^{me} la *ministre* OSWALD, M. GERRARD et M^{me} DRIEDGER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CHOMIAK voulant que soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 35 — *Loi corrective de 2008/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2008* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Le débat se poursuit.

MM. HAWRANIK et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* CHOMIAK propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 38 — *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* CHOMIAK ainsi que MM. MAGUIRE, FAURSCHOU et GOERTZEN interviennent. M. PEDERSEN exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hickes